

RAPPORT ANNUEL CCA 2015



Lys-lez-Lannoy
www.ville-lyslanzannoy.com

THEMATIQUES

1. Données générales	3
2. Voirie et espaces publics	7
3. Services de transports collectifs et intermodalité	7
4. Cadre bâti – Établissements recevant du public	7
5. Cadre bâti – Logements	9
6. Thématiques et actions portées par la CCA ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...).....	10
7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise	11
8. Conclusion.....	11
9. Fiche de synthèse :	13

1. Données générales

1.1 Informations administratives de la commune

Mairie de Lys-Lez-Lannoy

31 rue Jean Baptiste Lebas

59390 Lys-Lez-Lannoy

Personne référente : Pascale De Mets, Conseillère Municipale déléguée au Handicap.

Nombre d'habitants : 13045.

COMPETENCE MEL : HABITAT TRANSPORT VOIRIE

Plan Local Habitat :

La Métropole Européenne de Lille, Etablissement public de coopération intercommunale disposant de la compétence en matière d'habitat et de logement, a renouvelé son Programme local de l'habitat (PLH) en 2012. Ce Programme local de l'habitat est établi et adopté pour la période 2012 – 2018 (dit « PLH 2 »), et succède au premier PLH, adopté en 2005.

Le projet de Programme local de l'habitat pour la période 2012 – 2018, adopté le 3 février 2012 par Lille Métropole, a validé les orientations suivantes :

- Construire plus,
- Construire un habitat plus mixte,
- Construire un habitat plus durable,
- Construire un habitat plus solidaire.

Le PLH2 répond au projet du mandat 2008-2014, dans lequel le développement équilibré, qualitatif et mixte de l'offre de logements est inscrit, au regard de la nécessité de répondre aux besoins d'une construction diversifiée et d'un accroissement de la production de logements locatifs conventionnés dans une logique de répartition harmonieuse et équilibrée à l'échelle de la commune et des quartiers. Cet engagement municipal a été confirmé dans la délibération-cadre des solidarités 2012-2016 adoptée par le conseil municipal le 1^{er} février 2012.

L'agenda 22 local adopté en décembre 2013 réaffirme l'engagement municipal en termes d'offre de logements locatifs adaptés aux personnes à mobilité réduite

ainsi que les aides aux travaux d'accessibilité dans le parc privé (ANAH, subvention municipale).

Plan de Déplacements Urbains :

La compétence Transport relève également de MEL. Le « Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2010-2020 » de Lille Métropole a été adopté au conseil d'avril 2011. Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il comporte une annexe « accessibilité du PDU ». Cette annexe Accessibilité porte une réflexion globale sur les déplacements des usagers qu'ils soient en situation de handicap ou non, car chaque personne peut à tout moment faire face à une situation de mobilité réduite. Ainsi, sont abordées les problématiques liées aux personnes âgées, aux parents accompagnés de jeunes enfants (ou autres) à travers différents items.

Trois axes viennent articuler ce document : gouvernance, transports collectifs et espaces publics. La partie concernant les espaces publics constitue le Plan stratégique de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) de Lille métropole.

1.2 Informations administratives de la CCA

Le renouvellement de la CCA a eu lieu en juin 2014.

La CCA de Lys-lez-Lannoy regroupe :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Fonction ou association représentée</u>
DE METS	Pascale	Conseillère Municipale Déléguée au Handicap
SAFOUANE	Dalila	Conseillère Municipale Déléguée à la Mission Locale
LEROUGE	Sylviane	Société Civile
GAILLEZ	David	APF du Haut Vinage
BAHA	Wahiba	UNADEV
PILLOIS	Francis	APFIM (association des parents français de l'institut de Monfort)

SEYS	Marie-France	Association « les asperger »
NOEL	Michel	Papillons Blancs Wattrelos

La commission se réunit en séance plénière quatre fois par an environ.

Ses missions consistent à :

- Faire un inventaire des travaux nécessaires sur le patrimoine existant
- Intervenir sur tout nouveau bâti
- Trouver des pistes de financement pour les aménagements nécessaires
- Recenser les ERP accessibles sur le territoire lyssois
- Proposer des solutions de substitutions dès lors que les travaux seront impossibles techniquement ou trop onéreux par rapport à l'usage qui en découlerait
- Proposer une avancée sociétale à travers des engagements et des documents d'incitation (agenda 22 local, label handicap pour les ERP 5^{ème} catégorie...

...A travers les axes de travail suivants :

- les Etablissements Recevant du Public, publics et privés
- les logements locatifs, en concertation avec les bailleurs sociaux présents sur la commune
- les transports selon un plan local mais aussi en concertation avec les communes environnantes, les services de MEL et de Transpole
- La voirie par l'intermédiaire des services techniques de la mairie et de MEL

2. Voirie et espaces publics

La compétence Voirie et espaces publics est assurée par la MEL. L'élaboration du PAVE à échelle intercommunale est en cours. Pour plus de renseignements, se référer au rapport de la CIA 2015 et au Plan de Déplacements Urbains de la MEL.

3. Services de transports collectifs et intermodalité

La compétence Transports est assurée par la MEL. L'élaboration du PAVE à échelle intercommunale est en cours. Pour plus de renseignements, se référer au rapport de la CIA 2015, et au Plan de Déplacements Urbains de la MEL.

4. Cadre bâti – Établissements recevant du public

Les Etablissements Recevant du Public dont la municipalité a la gestion sont au nombre de 32 :

- 7 bâtiments de 3^o catégorie
- 6 bâtiments de 4^o catégorie
- 19 bâtiments de 5^o catégorie

Les diagnostics d'accessibilité de ces bâtiments communaux ont été réalisés entre Octobre 2010 et Mai 2011 (les documents ont été reçus en mairie le 7 mai 2011).

La municipalité a choisi de les réaliser par l'intermédiaire d'un bureau d'étude extérieur. L'entreprise IPC (basée à Palaiseau) a été missionnée. L'apport de cette structure a permis un regard objectif sur les travaux à réaliser.

Pour cette étude, la municipalité a sollicité l'accompagnement financier du Fonds d'Aménagement du Nord, qui a participé à hauteur de 80% du montant total de l'étude.

Au 1^{er} janvier 2015, l'ensemble des travaux d'accessibilité n'avait pas pu être réalisé. Afin de remplir cet objectif, la création d'un agenda d'accessibilité programmée a été proposée par l'Etat. L'Ad'AP est un dispositif d'exception qui permet aux acteurs qui

ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité posées par la loi de 2005 de s'engager dans un calendrier précis. L'Ad'AP demeure un acte volontaire d'engagement qui ne se substitue pas à la loi de 2005 mais qui la complète. La Ville a souhaité s'engager dans cette voie.

Le document de planification ainsi que le coût des travaux ont été réalisés par le cabinet d'étude APAVE.

Éléments de suivi et difficultés rencontrées

VILLE DE LYS LEZ LANNOY

Demande d'Agenda d'accessibilité programmée pour plusieurs établissements recevant du public sur 2 périodes ou pour plusieurs installations ouvertes au public sur 1 période

1_ Liste des établissements constituant la demande d'Ad'AP :

_ Mairie : 31, rue Jean Baptiste Lebas LYS LEZ LANNOY
ERP classé PE 5ème Catégorie

_ Police municipale : 33, rue Jean Baptiste Lebas LYS LEZ LANNOY
ERP classé PE 5ème Catégorie

_ Centre aéré : 14, rue Jules Guesde LYS LEZ LANNOY
ERP classé PE 5ème Catégorie

_ Cimetière : rue Gabriel Péri LYS LEZ LANNOY
Classé IOP

- _ Eglise Saint LUC: place Saint Luc LYS LEZ LANNOY
ERP classé Type V 3ème Catégorie

- _ Maison de quartier : 1A, rue des Frères Delreux LYS LEZ LANNOY ERP
classé PE 5ème Catégorie

- _ Local football : rue du Colisée LYS LEZ LANNOY
ERP classé PX 5ème Catégorie

- _ Halle Jules FERRY : rue Gambetta LYS LEZ LANNOY
ERP classé Type X 4ème Catégorie

- _ Tennis couvert : rue Gambetta LYS LEZ LANNOY
ERP classé PX 5ème Catégorie

- _ Vestiaires football : rue Gambetta LYS LEZ LANNOY
ERP classé PX 5ème Catégorie

- _ Salle de dojo : rue du Colisée LYS LEZ LANNOY
ERP classé PX 5ème Catégorie

- _ Halte-garderie : 21 bis, rue Jean Baptiste LYS LEZ LANNOY
ERP classé PE 5ème Catégorie

- _ Perception : 6 bis, rue Jules Guesde LYS LEZ LANNOY
ERP classé PE 5ème Catégorie

- _ Restauration : 77, avenue Paul Bert LYS LEZ LANNOY
ERP classé Type N 3ème Catégorie

- _ Ecole maternelle Paul Bert : rue du Progrès LYS LEZ LANNOY
ERP classé Type R 4ème catégorie

2_Analyse synthétique de la situation des établissements et/ou installations à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du CCH

Les établissements concernés ont chacun fait l'objet d'un examen des dispositions existantes vis-à-vis de l'accessibilité des personnes handicapées avec édition d'un rapport de diagnostic sur la base de l'Arrêté du 1er août 2006 modifié, diagnostic réalisé par le Bureau d'études IPC en 2011.

Dans le cadre de la préparation des dossiers de demande d' Ad'AP, les rapports IPC ont été adaptés en prenant en compte l'Arrêté du 8 décembre 2014 avec l'assistance technique à Maîtrise d'ouvrage de l'APAVE

Pour chaque établissement, la situation vis-à-vis de l'Accessibilité des personnes handicapées est décrite ci-après.

2.1_ Mairie :

_ Cheminements extérieurs : présence de rampes de pente 10% et plus et de marches d'escaliers non conformes coté rues LEBAS et DESMULLIEZ □ les travaux prévus en 2015 concernent la restructuration des cheminements pour chacun des accès avec création de rampes < 6%, escaliers conformes, marquages adaptés au sol, création de places de parking accessibles, éclairage des cheminements et signalétique adaptée .

Montant des travaux : 77000 euros

_ Hall d'accueil et bureaux : accès à plusieurs banques d'accueil à compléter par espace adapté aux personnes en fauteuil roulant, éclairage insuffisant sur les banques, vitrages des portes non marqués □ les travaux prévus en 2015 concernent l'adaptation des banques d'accueil, le renforcement de l'éclairage pour obtention de 200 lux minimum au dessus des banques, l'identification des vitrages des portes par bandes contrastées à 1,10 m et 1,60 m du sol,

Montant des travaux : 10000 euros

_ Eclairage de la Salle du Conseil et bureaux : niveau d'éclairage insuffisant □
modification des luminaires pour obtention de 200 lux minimum,
Montant des travaux : 6000 euros

_ Sanitaires ouverts au public : les sanitaires existants ne sont pas accessibles aux
personnes handicapées □ les travaux prévus en 2015 concernent la réalisation
d'un sanitaire accessible, compte-tenu de l'espace disponible ce sanitaire sera mixte
avec signalisation adaptée,
Montant des travaux : 5000 euros

_ Equipements accessibles : les prises électriques sont situées à moins de 40 cm du
sol dans la plupart des locaux □ les travaux prévus en 2015 concernent le
repositionnement d'une prise électrique par local au dessus de 40 cm du sol,
Montant des travaux : 5000 euros

_ Déclencheurs manuels d'alarme : plusieurs boitiers sont situés au dessus de 1,30
m du sol □ les travaux prévus en 2015 concernent la remise à niveau inférieur à
1,30 m des boitiers concernés,
Montant des travaux : 3000 euros

Montant total des travaux prévus en 2015 : 106000 euros

2.2_ Police municipale :

_ Cheminements extérieurs : présence de rampes de pente 10% et plus et de
marches d'escaliers non conformes coté rues LEBAS □ les travaux prévus en 2015
concernent la restructuration des cheminements pour chacun des accès avec
création de rampes < 6%, escaliers conformes, marquages adaptés au sol, création
de places de parking accessibles, éclairage des cheminements et signalétique
adaptée.

Montant des travaux : intégré avec les travaux de parvis de la Mairie coté rue LEBAS

_ Porte d'entrée : manque poignée de tirage adaptée ☐ les travaux prévus concernent la mise en œuvre d'une poignée de porte préhensible,

Montant des travaux : 500 euros

_ Largeur de passage au bureau d'accueil : largeur insuffisante ☐ les travaux prévus concernent l'élargissement de la porte concernée à 90 cm de passage libre,

Montant des travaux : 1500 euros

_ Eclairage bureau d'accueil : niveau d'éclairage insuffisant ☐ les travaux prévus concernent le renforcement de l'éclairage pour obtention de 200 lux,

Montant des travaux : 1500 euros

_ Equipements accessibles, prises électriques et interrupteurs : hauteur des prises et interrupteurs non conforme ☐ les travaux prévus concernent la modification de hauteur des prises et interrupteurs,

Montant des travaux : 1500 euros

Montant total des travaux prévus en 2015 : 5000 euros

2.3_ Centre aéré :

_ Cheminements extérieurs : absence de marquage en relief et contraste du cheminement ainsi que de l'éclairage ☐ les travaux concernent la réalisation d'une bande de marquage entre la voie publique et l'entrée du bâtiment avec éclairage > 20 lux au sol

Montant des travaux : 9000 euros

_ Stationnement : manque place adaptée aux personnes handicapées ☐ les travaux concernent la création d'une place de stationnement adaptée avec repérage au sol et aérien,

Montant des travaux : 1500 euros

_ Seuils et trottoirs : présence de seuils aux accès des différentes salles ainsi qu'au niveau du trottoir face aux salles 1 et 2 ☐ les travaux concernent la modification des trottoirs face aux sorties des salles et l'aménagement d'un « bateau » dans la bordure du trottoir,

Montant des travaux : 4000 euros

_ Largeur de passage aux portes : largeur de passage < 90 cm pour l'ouvrant journalier de l'entrée principale et la porte intérieure de la Salle 2 ☐ les travaux concernent le remplacement de la porte d'entrée (ouvrant journalier porté à 90 cm) et le remplacement de la porte intérieure de la salle 2 :

Montant des travaux : 5000 euros

_ Escalier d'accès au R+1 : mains courantes, repérages et éclairage non conformes ☐ les travaux concernent le remplacement des mains courantes et la réalisation du marquage des nez de marches, première et dernière contre-marches, bande de vigilance au R+1, le renforcement de l'éclairage de la cage d'escaliers

Montant des travaux : 5000 euros

_ Equipements accessibles : prises de courant, interrupteurs et déclencheurs manuels d'alarme trop hauts ☐ les travaux concernent le déplacement d'une prise électrique par local, des interrupteurs et des déclencheurs manuels d'alarme à une hauteur H telle que $1,20 < H < 1,30$ m

Montant des travaux : 5000 euros

_ Sanitaires accessibles : absence de sanitaire accessible ☐ les travaux concernent la création d'un sanitaire accessible

Montant des travaux : 5000 euros

Montant total des travaux : 34500 euros

2.4_ Cimetière :

_ Cheminements extérieurs et intérieurs : cheminements non stabilisés et présence de bordures en accès parking (partie centrale et accès WC PMR) repérages adaptés au sol, avec une signalétique adaptée .

Montant des travaux : 15000 euros

_ Passage libre au portillon : largeur de passage < 80 cm □ les travaux concernent la modification du portillon d'entrée avec une largeur de passage de 90 cm minimum

Montant des travaux : 1500 euros

Montant total des travaux : 16500 euros

2.5_ Eglise Saint Luc :

_ Cheminements extérieurs : présence de rampes de pente 10% et plus et de marches d'escaliers non conformes □ les travaux prévus en 2015 concernent la restructuration des cheminements pour chacun des accès avec création de rampes < 6%, escaliers conformes, marquages adaptés au sol, création de mains courantes, marquage du stationnement adapté et du cheminement, éclairage des cheminements et signalétique adaptée .

Montant des travaux : 16000 euros

_ Portes et sas : porte d'accès de largeur insuffisante □ les travaux concernent la modification de la porte pour obtention d'une largeur de 90 cm de passage libre

Montant des travaux : 2000 euros

_ Eclairage intérieur : éclairage insuffisant le long des cheminements intérieurs ☐
les travaux concernent le renforcement de l'éclairage intérieur

Montant des travaux : 2500 euros

Montant total des travaux : 20500 euros

2.6_ Maison de quartier DELREUX :

_ Sanitaires : absence de sanitaires accessibles ☐ les travaux prévus concernent la création d'un sanitaire accessible.

Montant des travaux : 5000 euros

_ Eclairage général : éclairage insuffisant ☐ les travaux concernent le renforcement des niveaux d'éclairement pour obtention de 150 lux dans le hall d'entrée et 100 lux minimum dans la salle

Montant des travaux : 2500 euros

_ Equipements accessibles : prises électriques trop basses ☐ les travaux concernent le déplacement des prises électriques avec une implantation entre 90 cm et 1,30 m du sol :

Montant des travaux : 2500 euros

Montant total des travaux : 10000 euros

2.7_ Local football rue du Colisée :

_ Cheminements extérieurs : Eclairage insuffisant □ les travaux prévus en 2015 concernent l'éclairage du cheminement et la signalétique adaptée.

Montant des travaux : 2500 euros

_ Accès aux différents bâtiments : présence de rampes ou de marches non conformes □ les travaux prévus concernent la création de rampes < 6% pour accès aux vestiaires 1 à 4, buvette, secrétariat, musculation, arbitres et sanitaires ;

Montant des travaux : 24000 euros

_ Portes et sas : porte du local musculation < 80 cm □ les travaux concernent remplacement de la porte par une porte de 90 cm de passage libre

Montant des travaux : 2000 euros

_ Entrée vers vestiaires 1 à 4 : largeur de passage insuffisante □ les travaux concernent le réaménagement des entrées de vestiaires pour obtention de 1,20 entre parois et 90 cm aux portes

Montant des travaux : 2000 euros

_ Equipement des vestiaires 1 à 4 : absence de douche accessible et d'emplacement adapté dans les locaux □ les travaux prévus concernent la création d'un emplacement adaptés par vestiaires et d'une douche adaptée par vestiaire

Montant des travaux : 8000 euros

_ Sanitaires : équipements à compléter ou à rectifier, signalétique absente □ les travaux concernent le remplacement ou la pose d'équipements adaptés

Montant des travaux : 3000 euros

_ Sanitaires arbitres : sanitaire non accessible, présence d'une marche isolée, éclairage insuffisant □ les travaux concernent le réaménagement complet du sanitaire arbitres (sols, parois, équipements, éclairage...)

Montant des travaux : 8500 euros

_ Eclairage : éclairage des locaux faible □ les travaux prévus concernent la mise en œuvre d'éclairage complémentaire afin d'obtenir 100 lux au sol

Montant des travaux : 3000 euros

_ Equipements accessibles : Prises de courant trop basses en buvette et secrétariat, poignée de fenêtres non accessibles dans le local musculation, interrupteurs placés au-dessus de 1,30 m □ les travaux prévus concernent la modification d'implantation des équipements concernés

Montant des travaux : 4500 euros

_ Signalétique générale : absence de signalétique d'identification des différents locaux □ les travaux prévus concernent la mise en œuvre d'une signalétique adaptée

Montant des travaux : 2000 euros

Montant total des travaux : 59500 euros

2.8_ Halle Jules FERRY:

_ Cheminements extérieurs : sol du cheminement entre parking et salle de sports non adapté, absence d'éclairage le long du cheminement □ les travaux prévus concernent la réalisation d'un cheminement adapté largeur > 1,20 m, pentes < 6% avec éclairage (>20 lux au sol)

Montant des travaux : 17000 euros

_ Parking : marquage au sol de l'emplacement réservé à renforcé et absence d'éclairage □ les travaux prévus concernent la réalisation de l'éclairage (> 50 lux au sol) et le marquage en bleu au sol de la place adaptée

Montant des travaux : 3000 euros

_ Sanitaires : équipements à compléter et barre de maintien à modifier □ les travaux prévus concernent la mise en œuvre d'équipements complémentaires en sanitaire adapté

Montant des travaux : 1500 euros

_ Equipements accessibles : prises de courant en partie basse des murs □ les travaux prévus concernent le repositionnement des prises à une hauteur entre 40 cm et 1,30 m du sol

Montant des travaux : 1500 euros

_ Equipements vestiaires douches : largeur d'accès insuffisante, manque un emplacement adapté dans chaque vestiaire et dans chaque douche □ les travaux prévus concernent l'élargissement des accès (> 90 cm de passage libre), l'aménagement d'un emplacement accessible par vestiaire avec porte-manteaux à 1,30 m du sol, un douche adaptée par vestiaire avec siège, un lavabo accessible par vestiaire

Montant des travaux : 8000 euros

_ Emplacements réservés aux spectateurs-tribunes : les tribunes ne sont pas accessibles s'agissant d'un équipement à structure métallique préfabriquée □ l'équipement ne pouvant être modifié, il est prévu d'implanter de places réservées aux personnes handicapées par marquage au sol de part et d'autre des tribunes

Montant des travaux : 1500 euros

_ Eclairage : éclairage insuffisant en salle □ les travaux prévus concernent le renforcement de l'éclairage de la salle pour obtention de 100 lux et de 150 lux en circulation

Montant des travaux : 2500 euros

Montant total des travaux : 35000 euros

2.9_ Salle de tennis couvert :

_ Cheminements extérieurs : présence de rampes de pente > 10% sur les sorties de secours □ les travaux prévus en 2015 concernent la restructuration des

cheminements pour chacune des sorties avec création de rampes < 6%, espaces d'accueil élargi (rampes débouchant dans les espaces verts), éclairage des cheminements.

Montant des travaux : 6000 euros

_ Portes de sorties de secours : manque barres anti-panique sur chaque ouvrant □ les travaux prévus consistent à équiper chaque ouvrant d'une barre anti-panique

Montant des travaux : 1200 euros

_ Cheminement intérieur entre tennis et club house : rampe de pente > 20% □ les travaux prévus consistent en la réalisation d'une rampe de pente < 6%

Montant des travaux : 4000 euros

_ Equipements et dispositifs de commande : sonnette à l'entrée principale trop haute □ les travaux prévus consistent au déplacement du bouton de sonnette H < 1,30 m

Montant des travaux : 500 euros

_ Portes et sas : largeur de la porte entre circulation et tennis < 80 cm □ les travaux prévus consistent au remplacement de la porte par une porte de 90 cm de passage libre

Montant des travaux : 1500 euros

_ Equipement comptoir : manque emplacement adapté H < 80 cm □ les travaux prévus consistent à modifier le comptoir pour y inclure un emplacement de 1,00 m de large minimum accessible (H<80 cm + vide profondeur > 30 cm + dessous plateau > 70 cm du sol)

Montant des travaux : 1500 euros

Montant total des travaux : 14700 euros

2.10_ Vestiaires Football :

_ Equipements et dispositifs de commande : prises électriques en partie basse des murs □ les travaux prévus concernent le repositionnement des prises entre 40 cm et 1,30 m du sol

Montant des travaux : 1500 euros

Montant total des travaux : 1500 euros

2.11_ Salle de dojo :

_ Cheminements extérieurs : présence de ressauts sur l'accès principal et les sorties de secours □ les travaux prévus concernent la création de rampes sur chaque sortie.

Montant des travaux : 4500 euros

_ Portes entrée principale et vestiaires : largeur de passage des ouvrants insuffisante □ les travaux prévus concernent le remplacement des portes par une porte tiercée avec ouvrant journalier de 90 cm pour l'entrée principale, la modification des portes de vestiaires (ouvrant de 90 cm de passage libre) et la pose de barres anti-panique sur les issues de secours

Montant des travaux : 9000 euros

_ Equipements accessibles : prises de courant , interrupteurs et dispositifs de commande des fenêtres trop hauts □ les travaux prévus concernent le repositionnement des interrupteurs, prises de courant et commandes de fenêtre entre 90 cm et 1,30 m du sol dans les différents locaux

Montant des travaux : 5000 euros

_ Sanitaires : absence de sanitaire accessible □ les travaux prévus concernent la réalisation d'un sanitaire accessible avec équipements

Montant des travaux : 4500 euros

_ Vestiaires et douches : les aménagements ne sont pas adaptés, présence de ressauts □ les travaux prévus concernent l'adaptation des vestiaires et douches pour suppression des ressauts, réaménagement de chaque sanitaire

Montant des travaux : 19000 euros

_ Eclairage des locaux : Eclairage insuffisant en circulations et locaux □ les travaux prévus concernent le renforcement de l'éclairage pour obtention de 100 lux en circulations et locaux

Montant des travaux : 4500 euros

_ Vitrages : manque repérage des vitrages des portes □ les travaux prévus concernent le marquage des vitrages des portes extérieures à 1,10 m et 1,60 m du sol

Montant des travaux : 1000 euros

_ Signalétique : manque signalétique adaptée □ les travaux prévus concernent la réalisation d'une signalétique adaptée

Montant des travaux : 2000 euros

Montant total des travaux : 49500 euros

2.12_ Halte-garderie et PMI :

_ Cheminements extérieurs : présence d'un ressaut sur la sortie de secours vers la cour □ les travaux prévus en 2015 concernent la création d'une rampe ponctuelle

.Montant des travaux : 500 euros

_ Vitrage des portes extérieures : manque marquage contrastés □ les travaux prévus concernent la réalisation des marquages des vitrages à 1,10 m et 1,60 m du sol

Montant des travaux : 750 euros

_ Equipements accessibles : prises de courant et interrupteur trop hauts □ les travaux concernent le repositionnement des prises électriques et interrupteurs à une hauteur H telle que $1,20\text{ m} < H < 1,30\text{ m}$ compte-tenu de la présence d'enfants en bas âge

Montant des travaux : 2000 euros

Montant total des travaux : 3250 euros

2.13_ Perception :

_ Cheminements extérieurs : présence d'une marche isolée sur l'entrée principale □ les travaux prévus concernent la restructuration des cheminements pour chacun des accès avec création de rampes < 6%, et signalétique adaptée.

Montant des travaux : 3500 euros

_ Stationnement : absence de place adaptée □ les travaux prévus concernent la réalisation d'une place de stationnement adaptée avec signalisation au sol et aérienne

Montant des travaux : 3500 euros

_ Porte d'entrée principale : Absence de marquage contrasté □ les travaux prévus concernent la mise œuvre de marquages à 1,10 m et 1,60 m du sol

Montant des travaux : 250 euros

_ Equipements accessibles : Manque emplacement adapté dans la banque d'accueil, sonnette extérieure non accessible □ les travaux prévus concernent la modification de la banque d'accueil, l'installation d'une boucle d'induction et le déplacement de la sonnette

Montant des travaux : 5000 euros

Montant total des travaux : 12250 euros

2.14_ Restauration rue Paul BERT :

_ Cheminements intérieurs verticaux : escalier d'accès au R+1 non adapté ☐ les travaux prévus concernent la mise en œuvre de la bande de vigilance au palier haut, le marquage des nez de marches, le contraste sur les première et dernière contremarches ainsi que le remplacement des mains courantes.

Montant des travaux : 4000 euros

_ Ascenseur : absence d'ascenseur entre RdeC et R+1 ☐ les travaux prévus concernent la réalisation d'un ascenseur adapté compris génie civil

Montant des travaux : 70000 euros

_ Sanitaires : absence de sanitaires adaptés ☐ les travaux prévus concernent la réalisation d'un sanitaire accessible compris équipements

Montant des travaux : 4500 euros

_ Equipements accessibles : Prises électriques et interrupteurs trop hauts ☐ les travaux prévus concernent le repositionnement des prises électriques et interrupteurs entre 90 cm et 1,30 m du sol

Montant des travaux : 2500 euros

_ Signalétique : Absence de signalétique adaptée ☐ les travaux prévus consistent en la mise en œuvre d'une signalétique adaptée

Montant des travaux : 1500 euros

Montant total des travaux : 82500 euros

2.15_ Ecole maternelle Paul Bert :

_ Cheminements extérieurs : présence de ressauts sur les sorties de secours □ les travaux prévus concernent la création de rampes ponctuelles.

Montant des travaux : 3000 euros

_ Portes d'entrée et du sas : largeur de passage des ouvrants insuffisante □ les travaux prévus concernent la modification des portes concernées afin d'obtenir des portes tiercées comportant un ouvrant journalier de 90 cm de passage libre

Montant des travaux : 3000 euros

_ Vitrage des portes extérieures et sas : absence de marquage contrasté □ les travaux consistent à réaliser l'identification des vitrages par marquage contrasté à 1,10 m et 1,60 m du sol

Montant des travaux : 1000 euros

_ Eclairage des circulations et locaux : éclairage garderie et restauration insuffisant □ les travaux consistent au renforcement de l'éclairage des locaux garderie et restauration

Montant des travaux : 1500 euros

_ Eclairage de la cour : absence d'éclairage □ les travaux prévus consistent en la réalisation de l'éclairage de la cour accessible aux enfants

Montant des travaux : 3500 euros

_ Equipements accessibles : hauteur des prises de courant > 1,30 m □ les travaux consistent à disposer une prise de courant par salle ou local à une hauteur H telle que $1,20\text{ m} < H < 1,30\text{ m}$ s'agissant d'une école maternelle

Montant des travaux : 3000 euros

_ Poignées de porte : hauteur des poignées > 1,30 m □ aucune disposition modificative n'est prévue car ces portes comportent un dispositif anti-pince-doigts imposant de remonter le dispositif de fermeture

Montant total des travaux : 15000 euros

5. Cadre bâti – Logements

Le plan de mise en accessibilité des logements publics et privés, que ce soit pour les propriétaires occupants ou pour les locataires est développé dans le rapport CIAP 2015 de la MEL.

Lys-lez-Lannoy a décidé d'encourager ces travaux. En octobre 2012, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité une délibération actant une aide complémentaire aux propriétaires modestes effectuant des travaux de réhabilitation subventionnés par l'ANAH. Dans ce cadre, la mise en accessibilité d'un logement privé fait évidemment partie des actions éligibles à cette subvention municipale.

Le site GUTENBERG fera l'objet d'un traitement particulier pour la prise en compte de l'adaptabilité des logements construits (programmation tournée vers les seniors et le public à mobilité réduite sur la partie logement social).

6. Thématiques et actions portées par la CCA ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)

- L'année 2015 a été marquée par la mise en place de l'Ad'AP.
- L'adoption d'un label communal pour les ERP privés de 5ème catégorie pour 2015 : à l'heure actuelle nous dénombrons 8 labels attribués pour une vingtaine de candidats.
- La Ville a également conventionné avec le club de Volley-Ball local (école du mouvement) pour la mise en place du PAIPS sur le territoire visant l'accès aux sports sous toutes ses formes pour les personnes en situation de Handicap.
- Tables rondes : « Préparer son Ad'AP » à destination des collectivités territoriales avec le cabinet EVOSS le 4 juillet au théâtre de l'Eden à Lys-lez-Lannoy en présence de Pierre WILLERVAL – Responsable du Service Construction – Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM 59) et Odile VIDAL-SAGNIER – correspondante accessibilité – CEREMA
- Sensibilisation aux handicaps des enfants en ALSH et TAP en relation avec l'APF. (parcours réalisé par les ateliers municipaux)
- Convention avec l'association Pas-Par-Pas pour la mise en place de containers de récupération des textiles et bouchons plastiques au profit de l'association « Bouchons d'Amour ».
- Participation au téléthon 2015.
- **L'accessibilité en intercommunalité**
- L'intercommunalité est travaillée pour une mutualisation des moyens à travers différentes instances. Des réunions référents handicap ont eu lieu au niveau de Lille Métropole pour partager les pratiques entre toutes les villes de la MEL et inciter l'ensemble du territoire à développer une politique globale d'accessibilité.

7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise

La gouvernance de la mise en accessibilité de la commune est prise en charge par la municipalité. Pour autant, des dispositifs d'incitation auprès des commerçants ont été mis en place.

Un comité d'experts a été créé au sein de la MEL afin :

- De se concerter et d'échanger sur les pratiques à l'échelle intercommunale
- de définir les priorités au niveau de la MEL sur l'ensemble de problématique de l'accessibilité
- de prendre en compte et adapter les innovations dans l'ensemble des communes ainsi que leurs priorités.
- de trouver des pistes de financements pour un chantier extrêmement lourd et onéreux
- La diffusion d'un livret d'information sur la mise en accessibilité des commerçants en lien avec la CCI et la MEL.

8. Conclusion

La mise en accessibilité fait partie des priorités de la ville de Lys Lez Lannoy au-delà des prérogatives de la loi de février 2005. Le bilan de la CCA répond aux enjeux fixés par ses membres. De nombreux efforts sont consentis et des actions novatrices sont proposées. Néanmoins, les difficultés sont nombreuses notamment d'un point de vue financier et forcent la commune à dégager des priorités au même titre que pour l'ensemble de ses travaux de réfection du patrimoine. Toujours est-il que la politique d'accessibilité reste volontariste sur le territoire lyssois.

Dans cette optique, Lys-lez-Lannoy a mis en place un agenda 22 local en collaboration avec les représentants des instances compétentes en la matière afin de concilier budget contraint et besoin des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, la mise en place d'un agenda d'accessibilité programmée apparaissait incontournable et a été travaillée avec la CCA. L'Ad'AP a été adopté en juin 2015

Au-delà de ses prérogatives municipales, la ville souhaite accompagner et informer les propriétaires d'ERP privés afin de dynamiser et encourager les bonnes pratiques. L'attribution du label handicap 2015 s'inscrit dans cette démarche.

9. Fiche de synthèse :

9.1 Voirie et espaces publics

1. Date d'élaboration du PAVE : en cours (voir rapport MEL)
2. Nombre total de places de stationnement réservées, prévues pour l'ensemble de la voirie publique et voirie privée ouverte à la circulation¹ : 71.
3. Nombre et/ou pourcentage de places réservées réalisées : Compétence MEL
4. Nombre de kilomètres de voirie (total ou diagnostiqués) : compétence MEL
5. Nombre de kilomètres de voirie et/ou pourcentage rendus accessibles : compétence MEL
6. Nombre de feux (carrefour) - (total ou diagnostiqués) : compétence MEL.
7. Nombre de feux (carrefours et/ou pourcentage rendus accessibles) :
Compétence MEL.
8. Nombre de traversées accessibles (abaissé de trottoir et passage piéton) de trottoir (total ou diagnostiqués) :
Compétence MEL.
9. Nombre (abaissé de trottoir et passage piéton) et/ou pourcentage de traversées rendues accessibles :
Compétence MEL.
10. Autres indicateurs de la collectivité :

9.2 Services de transports collectifs et intermodalité

11. Date d'élaboration du SDA : Compétence MEL
12. Nombre de lignes pour un service de transport donné (bus, métro...) :
Compétence MEL.
13. Nombre de points d'arrêts par service de transport (total ou diagnostiqués) :
Compétence MEL
14. Nombre de points d'arrêts et/ou pourcentage rendus accessibles:
Compétence MEL
15. Nombre de matériel roulant par service de transport : Compétence MEL
16. Nombre de matériel roulant par service de transport et/ou pourcentage rendus accessibles: Compétence MEL.
17. Présence de pôle(s) d'échange, si oui, nom et date de la mise en accessibilité : Compétence MEL.

1 Exemple de places de stationnement privées : celles d'un centre commercial

18. Site internet, si oui date de la mise en accessibilité : 2015.
19. Nombre de plaintes déposées sur le registre de dépôt de plainte :
20. Nombre annuel de voyages en Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) : Compétence MEL.
21. Autres indicateurs de la collectivité :

9.3 Cadre Bâti – établissements recevant du public et logement :

22. Nombre d'ERP publics : 32
23. Nombre d'ERP privés : 300
24. Nombre et/ou pourcentage de diagnostics réalisés sur des ERP publics : 100 %
25. Nombre et/ou pourcentage d'ERP publics mis en accessibilité en 2015 : 2
26. Nombre de logements publics : compétence MEL
27. Nombre et/ou pourcentage de logements publics mis en accessibilité : voir rapport CIA MEL.
28. Nombre de logements privés : MEL
29. Nombre et/ou pourcentage de logements privés mis en accessibilité : MEL
30. Autres indicateurs de la collectivité :

9.5 Budget annuel ou pluriannuel

Il s'agit d'indiquer ici l'ordre de grandeur des coûts des aménagements liés à l'accessibilité

32. Budget voirie sur x année(s) : Compétence MEL (voir rapport CIA)
33. Budget transport sur x année(s) : compétence.
34. Budget ERP publics sur x année(s) : 100 000€ par an